



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 31723

Texte de la question

M. Jean-Pierre Soisson appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'avenir des classes de « quatrièmes préparatoires » dans le cadre de l'enseignement secondaire agricole. Il souhaite savoir si une évolution de ces classes est actuellement étudiée par ses services et attire l'attention du ministre sur les difficultés importantes qu'entraînerait une telle évolution. Il souligne, en particulier, que les maisons familiales et rurales - qui apportent une contribution de très grande qualité à l'enseignement agricole et qui doivent continuer à y être encouragées - sont très attachées au maintien des « quatrièmes préparatoires », qui constituent un des chaînons essentiels de l'enseignement qu'elles dispensent. Il souhaite donc que les craintes des maisons familiales et rurales, quant à l'avenir des classes de « quatrième préparatoire », soient rapidement et définitivement levées.

Texte de la réponse

Reconnues par la loi d'orientation agricole de 1999, les classes de quatrième et de troisième constituent un enjeu important pour le ministère chargé de l'agriculture. Le quatrième schéma prévisionnel national des formations, arrêté le 11 juin 2004, les a naturellement confirmées. Depuis plusieurs années, le ministère chargé de l'éducation nationale a demandé au ministère de l'agriculture et de la pêche de revoir l'organisation des classes de quatrième et de troisième de façon à rentrer dans l'organisation réglementaire du collège en trois cycles : la sixième, cycle d'observation ; la cinquième et la quatrième, cycle central ; la troisième, cycle terminal. Il a également exprimé à la direction générale de l'enseignement et de la recherche sa volonté de supprimer, dès la session 2006, les séries technologique et préparatoire du brevet des collèges. Des travaux menés conjointement entre les services compétents des deux ministères ont conduit aux arrêtés relatifs à l'organisation des enseignements dans les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole en cohérence avec la rénovation du collège engagée par le ministère chargé de l'éducation nationale depuis 2001. Les deux arrêtés relatifs à l'organisation des enseignements dans les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole ont été publiés au Journal officiel du 5 avril 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Soisson](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31723

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 199

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7795